

# FO

LA FORCE SYNDICALE

**MEDDE**  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

**MLETR**  
MINISTÈRE DU LOGEMENT  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ



Paris, le 6 août 2015

## Réforme territoriale :

### des arbitrages annoncés par ... dossier de presse !

*C'est par un [communiqué de presse](#) publié au sortir du Conseil des ministres de vendredi dernier que nous avons pris connaissance des arbitrages arrêtés par le Premier ministre « sur la base des propositions des préfets pré-figurateurs des régions fusionnantes ».*

*Des surprises pour les uns, des évidences pour d'autres.*

*Quoiqu'il en soit, ceux qui croyaient encore que ce gouvernement agissait dans un cadre idéologique en seront pour leurs frais : c'est le dogme économique qui aura prévalu !*

### 1. Simplification :

Il n'y aura qu'un seul préfet par région fusionnée, un seul Directeur régional par « réseau ministériel » (en l'occurrence, il n'y aura qu'un seul directeur par DREAL) : le contraire eût été aussi incongru que ... complexifiant !

Hormis Strasbourg, les chefs lieux définitifs ne seront connus que neuf mois après la mise en place des préfetures des régions fusionnantes, ce qui ne sera manifestement pas le plus « simple » !

Quant aux services interrégionaux et opérateurs de l'État, nombre d'entre eux devront « rapidement prendre en compte dans leur organisation la nouvelle carte régionale ».

Or si un certain nombre de services déconcentrés ou établissements publics ont été construits sur une dimension interrégionale ou interdépartementale, ce n'était pas sans raisons (DIR, Agences de bassin, directions territoriales de VNF ou du Cerema, etc...).

Et si ces derniers ne sont pas nommément cités, nous y serons particulièrement attentifs car les agents doivent s'attendre à tout (quid par exemple de deux services qui ont leur siège sur le périmètre d'une même future région, comme la DIR Atlantique et la DIR Centre-Ouest dans la future région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes ?).

### 2. Cohérence de l'action de l'État sur le territoire :

Le Préfet de région devient « directeur des services de l'État » - une sorte de Premier ministre territorial et « péréquateur » des politiques des ministères...

### 3. Renforcement de la proximité :

Cet affichage « matigonesque » n'avait pas manqué de nous surprendre dès lors qu'il s'agissait de créer de futures méga-régions.

Il se traduira en fait par la décision de faire porter, dans les années à venir, les deux-tiers des réductions d'emploi par les services régionaux et « seulement » un tiers par les directions départementales.

C'est dire si la ficelle est grosse car ceci veut tout simplement accréditer l'idée selon laquelle l'échelon départemental serait renforcé en continuant à y supprimer des emplois ... mais moins !

**Ce qui reste par ailleurs à démontrer car, concernant les effectifs d'agents MEDDE/MLETR dans les DDI, ils représentent environ 15 000 agents sur un total de 70 000...**

## 4. Efficacité - économie :

Suppression de postes de préfets et de directeurs régionaux ... mais combien d'autres suppressions à suivre en bas et au milieu de la pyramide ?

Il est évident qu'après avoir scié ardemment durant des décennies les branches sur lesquelles elles étaient assises, les têtes devaient être élaguées un jour ou l'autre...

Pour mieux recommencer à scier les branches du bas avec la « spécialisation des sites » des Directions régionales qui, comme les subdivisions d'antan, verront leurs effectifs continuer à fondre...

Au point de devenir d'ici quelques années de nouvelles « coquilles vides » qu'il faudra fermer à leur tour après de nouvelles « re-mutualisations » alimentant de nouveaux mouvements perpétuels ?

Il est clair que l'action de Force Ouvrière ne connaîtra pas de décroissance si l'on veut continuer à freiner ces mécaniques - voire à les stopper enfin - et à limiter la casse sociale et renouer, au contraire, avec les améliorations de la situation des personnels...

## 5. « Équilibre » des territoires :

Et de parler ici de conforter l'équilibre des territoires ... après avoir créé un déséquilibre insensé entre les plus grosses méga-régions et les plus petites régions, voire même créé, par ces seules méga-régions, de nouveaux territoires qui « pèsent » parfois du simple au double tant en population qu'en PIB !!!

Et si les sièges définitifs des futures régions ne seront arrêtés qu'au dernier trimestre 2016, les sièges définitifs, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des directions régionales sont, eux, désormais connus :

**Sièges provisoires des nouvelles régions,**

**sièges définitifs et préfigureurs des futures DREAL :**

Régions actuelles	Chef-lieu provisoire	Siège de la DREAL 2016 <i>Préfigureur</i>
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	Strasbourg	Metz <i>La DREAL de Lorraine</i>
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	Bordeaux	Poitiers <i>Le DREAL de Poitou-Charentes</i>
Auvergne Rhône-Alpes	Lyon	Lyon <i>La DREAL de Rhône-Alpes</i>
Bourgogne Franche-Comté	Dijon	Besançon <i>Le DREAL de Bourgogne</i>
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	Toulouse	Toulouse <i>Le DREAL de Languedoc-Roussillon</i>
Nord-Pas-de-Calais Picardie	Lille	Lille <i>Le DREAL de Nord-Pas-de-Calais</i>
Basse-Normandie Haute-Normandie	Rouen	Rouen <i>Le DREAL de Haute-Normandie</i>

Des arbitrages arrêtés par le Premier ministre et des interlocuteurs connus pour – enfin – répondre de la suite...

Le jeu du chat et de la souris organisé depuis le printemps avec des Préfets inaccessibles et des DREAL sans « mandat » se concertant en dehors de toute cadre institutionnel est donc terminé !

**C'est dans ce cadre clarifié que s'annonce une rentrée dont chacun peut mesurer pleinement les enjeux.**

**A chacun de prendre ses responsabilités...**

**Pour notre part, nous continuerons à prendre les nôtres !**